



Contrat d'assurance crédit immo

Par **arnould david**, le **30/08/2018** à **20:47**

Bonjour,

Je suis en cours d'achat d'une maison et passe par un courtier en assurance.

J'en suis à la toute dernière étape après avoir monté un dossier. J'ai signé un dernier document d'approbation d'accord d'assurance, daté avec un bon pour accord, dont je dois recevoir un certificat d'adhérent correspondant de la part de l'assureur.

Mais dans cette attente le courtier me renvoie les premiers documents d'ouverture de dossier, à savoir un devis et une fiche conseil de renseignement, avec un prix doublé.

Ils me disent ne pas comprendre et que c'est sûrement le fait d'être entré dans une tranche supérieur (45 ans, j'y peux rien, ils le savaient).

Il faut savoir que l'année dernière j'avais fait une demande (mais pas de compromis), et que visiblement ils ont repris mon dossier de l'année 2017 pour celui de 2018, mais les documents signés sont tous datés de 2018.

Ma question est, est-il trop tard pour eux ? l'assurance est-elle obligée d'accepter mon adhésion au prix réduit ?

Visiblement ils ont fait une erreur mais la surprise pour moi est énorme, par ex le tarif d'assurance de ma banque à grimpé de 25% par rapport à une simulation l'année dernière, donc là c'est du 100%, est-ce vraiment le prix à payer en passant à 45 ans ? ma banque est un peu moins chère pour le coup [smile33]

Merci de m'avoir lu, désolé pour la longueur.
Dave